

**Régie intermunicipale de gestion des
déchets solides de la région de Coaticook**

AVIS PUBLIC

**EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE DE LA
SUSDITE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES
DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK QUE :**

Le conseil d'administration de la Régie a adopté lors de sa session extraordinaire tenue le 13 mars 2019 le :

**Règlement d'emprunt relatif au financement de l'agrandissement des bureaux
administratifs et du garage incluant les études préliminaire au montant maximal de
535 000\$**

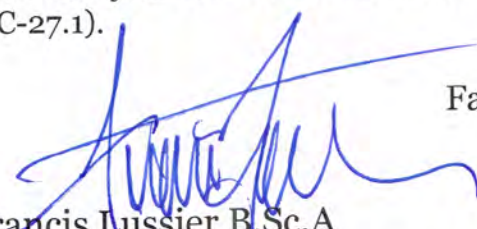
RÈGLEMENT NUMÉRO # 2019-001

Ce règlement d'emprunt a pour objet de donner suite à la décision de la Régie de décréter l'exécution des travaux d'agrandissement des bureaux administratifs et du garage incluant les études préliminaires au montant maximal de 535 000\$ et remboursable sur une période de vingt-cinq **(25) ans**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du soussigné, sis au 1095, chemin Bilodeau à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

Tout contribuable désirant s'opposer à l'approbation dudit règlement par la ministre des Affaires municipales et des Régions, peut le faire en transmettant directement les motifs de son opposition par écrit à la ministre au cours des trente prochains jours aux termes de l'article 607 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Fait à Coaticook, ce 25 mars 2019.


Francis Lussier B.Sc.A
Directeur général et secrétaire-trésorier

